DEUXIEME ANNEE. — N° 5. 20 JANVIER 1941.

LA LÉGION

ORGANE OFFICIEL DE LA LÉGION FRANÇAISE DES COMBATTANTS

PARAIT le 5 et le 20 de chaque mois
Adresse télég. : LÉGIOFRANCE-VICHY

Président : Philippe PÉTAIN

ABONNEMENTS : UN AN, 20 francs

ADMINISTRATION - REDACTION
Hôtel International - VICHY
C. C. postal : Clermont-Ferrand 297-12

Après la réunion du Conseil de la Légion

Par Émile MEAUX, délégué général de la Légion

LE 16 janvier 1941, les Présidents départementaux de la Légion Française des Combattants se sont réunis à Vichy.

Ils ont entendu des rapports et, suivant le style parlementaire, il y eut « un large échange de vues ».

Il s'en dégage ceci : EST-CE QUE PAR HASARD, TOUT SE PASSERAIT DANS LA REORGANISATION DU PAYS, COMME SI LA LEGION N'EXISTAIT PAS ?

Pourtant, le maréchal Pétain a créé la Légion pour que les combattants des deux guerres puissent l'aider à restaurer la France.

Dans un message du 11 octobre 1940, le Maréchal a dit au peuple français :

« Bientôt, je vous demanderai de vous grouper pour qu'ensemble, réunis autour de moi, en communion avec les Anciens Combattants, déjà formés en Légion, vous meniez cette Révolution jusqu'à son terme, en ralliant les hésitants, en brisant les forces hostiles et les intérêts coalisés, en faisant régner dans la France nouvelle, la véritable fraternité nationale. »

D'autre part, la loi du 29 août 1940, portant création de la Légion, dans son article 2 stipule que la Légion a pour mission :

1° *De grouper au service du pays les Anciens Combattants.*

2° *D'organiser l'entr'aide combattante.*

3° *D'assurer la collaboration des Anciens Combattants à l'œuvre des pouvoirs publics dans le cadre des communes, des départements, des provinces et de la nation.*

Ainsi, la volonté du Maréchal est bien d'associer étroitement les Combattants à son œuvre de reconstruction nationale.

Mais, disent les Présidents, comment pouvons-nous efficacement aider notre chef et se vouer à son œuvre si nous sommes écartés ou si on ne tient pas compte de nos observations ?

Exemple : Le « Journal Officiel » du 12 décembre 1940 a publié la loi municipale jetant ainsi la première assise de l'ordre administratif de l'Etat nouveau.

Dans son article 13 la loi dispose que tout Conseil municipal doit compter obligatoirement parmi ses membres :

— Un père de famille nombreuse,

— Un représentant des groupements professionnels de travailleurs,

— Une femme qualifiée pour s'occuper d'œuvres privées d'assistance et de bienfaisance nationales.

OU EST LA LEGION ?

Dans cette énumération limitative, les combattants ne sont pas mentionnés.

A-t-elle été représentée à la Commission du Budget ?

A-t-elle été appelée pour participer aux études préalables de l'Assemblée consultative ?

Non.

Il arrive, dans des départements, que le Président de la Légion n'est pas consulté par les Préfets, qu'il y a hostilité de la part des Maires et Conseils municipaux.

Enfin, il arrive surtout dans la majorité des cas, qu'on ne tienne aucun compte des observations, renseignements fournis.

Il est apparu qu'il y aurait lieu de faire préciser le rang moral et effectif occupé par les Présidents de la Légion à l'échelon départemental et communal et aussi les modalités de collaboration avec les pouvoirs publics. Car il faut savoir, si, oui ou non, comme les statuts le disent : la Légion collabore avec les pouvoirs publics, d'une part en ce qui concerne la marche des services publics dans les conditions qui peuvent être fixées par les lois et règlements et, d'autre part, sous toutes formes qui paraîtront nécessaires.

« POUR MENER LA REVOLUTION NATIONALE JUSQU'A SON TERME, EN RALLIANT LES HESITANTS, EN BRISANT LES FORCES HOSTILES ET LES INTERETS COALISES, EN FAISANT REGNER DANS LA FRANCE NOUVELLE LA VERITABLE FRATERNITE NATIONALE » LA LEGION EST PRETE A L'ACTION.

Les Légionnaires veulent faire la Révolution Nationale.

Ils se considèrent comme délégués par le Maréchal pour surveiller, contrôler et au besoin imposer.

Ils se considèrent, par excellence, les Révolutionnaires Nationaux.

Mais qu'arrivera-t-il si ce qui est indiqué comme nécessaire par les Légionnaires n'est pas fait ?

Qu'arrivera-t-il si la Légion est

Adressez votre abonnement à **"La Légion"**
UN AN : 20 Francs
Compte chèque postal :
Publications de la Légion française des Combattants
Hôtel International - Vichy (Allier)
Clermont-Ferrand 297-12

4 Jo 3821 1941 n°5, 10-14

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ignorée, volontairement ou non ?

Trop de personnages continuent à penser et à agir comme si les combattants devaient jouer le rôle de dupes qu'ils ont joué avant la guerre.

Ils se trompent sérieusement. Il faut qu'ils le sachent.

Nous ne nous laisserons pas aller au système des facilités d'abandons, de compromissions ou de lâchetés qui faisaient aux politiciens la vie si douce, et que nous ne voulons pas connaître.

COMBATTANTS, nous avons reçu une mission. Nous ne faillirons pas.

Cette mission, nous la tenons des textes. Mais surtout et avant tout, nous l'avons reçue de nos camarades morts.

Nous l'avons reçue de nos camarades prisonniers dont nous sommes les représentants qualifiés et dont nous connaissons les serments qu'ils se sont faits à eux-mêmes, dès qu'ils seront libérés.

Et nous entendons satisfaire selon la raison et l'intérêt national leurs volontés et leurs exigences légitimes.

Nous avons juré de consacrer toutes nos forces à la Patrie, à rester fidèles à la mémoire de ceux qui sont tombés au Champ d'Honneur.

Nous sommes prêts à la lutte pour la Révolution Nationale qu'a voulue le Maréchal, notre Chef.

EMILE MEAUX,
Délégué général de la Légion.

PARTIE OFFICIELLE

I. – NOMINATIONS

PRESIDENTS DEPARTEMENTAUX

Le maréchal Pétain, chef de l'Etat, président général de la Légion française des Combattants, a désigné comme présidents à la Légion pour les départements suivants :

AUBE. — *Président :* DELAHODE (actuellement en captivité).
Président intérimaire : M. PHILIPPE, architecte à Troyes.

DEUX-SEVRES. — *Président :* Guy de MARLIAVE, combattant des deux guerres, blessé, encore à l'hôpital. Père de sept enfants.
Président intérimaire : ROUSSEAU.

EURE-ET-LOIR. — *Président :* Tony SOULIER.

HAUTE-SAONE. — *Président :* Louis BARBAUD, à Saint-Germain.

LOIR-ET-CHER. — *Président :* André PEROT.

MAYENNE. — *Président :* de VILLENTROY, combattant des deux guerres, à Laval.

OISE. — *Président :* Frédéric PETIT.

PAS-DE-CALAIS. — *Président :* Ernest PETIT, à Neuville-Saint-Vaast.

SEINE-ET-MARNE. — *Président :* DARRASSE, actuellement en captivité.
Président intérimaire : de RUFZ.

SOMME. — *Président :* GARNIER, combattant des deux guerres, père de cinq enfants, à Amiens.

VIENNE. — *Président :* BLANDIN DE CHALAIN, combattant des deux guerres, père de treize enfants, à Poitiers.

VICE-PRESIDENTS DEPARTEMENTAUX

BOUCHES-DU-RHONE. — *Vice-président :* Paul-Louis RABILLOUD, 3 citations 1940, une quatrième citation avec proposition de Légion d'honneur, 1 blessure.

PUY-DE-DOME. — *Vice-président :* Jean CHAZAL, magistrat à Thiers, officier de réserve des chasseurs à pied, 2 citations 1940.

HAUTE-LOIRE. — *Vice-président:* Jacques de SEAUVE, directeur d'assurances. Combattant du Maroc et de 39-40, chevalier de la Légion d'honneur. Croix de guerre des T.O.E. Père de 8 enfants.

PRESIDENTS A L'ETRANGER

SUISSE. — *Président :* Georges FLEURY, officier de la Légion d'honneur, Croix de guerre.

Genève. — *Président:* REVENU.

Lausanne. — *Président :* FLAMMAND.

II. DÉLÉGUÉS A LA PROPAGANDE ET A L'ORGANISATION

Des délégués à la propagande et à l'organisation ont été instruits et formés.

Leur mission consiste :

— à transmettre à MM. les Présidents des Unions Départementales de la Légion les instructions du Directoire pour la propagande et l'organisation.

— à apporter toute l'aide utile à MM. les Présidents pour organiser la Légion selon ces instructions.

— à s'informer des difficultés rencontrées et à recueillir les désirs de MM. les Présidents.

Ils auront en outre à former des délégués à la propagande et à l'organisation dans chaque département.

MM. les Présidents des Unions départementales sont priés de bien vouloir tout mettre en œuvre pour permettre à ces délégués de remplir leur mission.

Délégués nommés et zones territoriales correspondantes

M. de Saint-Savin : Allier, Cher, Creuse, Indre, Haute-Vienne.

M. Pebrel : Cantal, Loire, Hau-

te-Loire, Puy - de - Dôme, Rhône, Saône-et-Loire.

M. Lemmet : Ain, Isère, Jura, Savoie, Haute-Savoie.

M. Perrette : Alpes-Maritimes, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Var, Vaucluse.

M. Féraud : Ardèche, Bouches-du-Rhône, Corse, Drôme, Gard.

MM. Guyard et Roux : Ariège, Aveyron, Aude, Haute-Garonne, Hérault, Pyrénées-Orientales, Tarn.

M. Godard-Bargy : Gers, Lozère, Basses - Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Tarn-et-Garonne.

M. Duby : Corrèze, Dordogne, Lot, Lot-et-Garonne.

III. - Préparation du retour des prisonniers

MM. les Présidents des Unions Départementales sont priés de prescrire, dans chaque section communale :

1° *Le recensement des prisonniers domiciliés dans la commune et qui se trouveront sans emploi à leur retour.*
Noter leur profession.

2° *Le recensement des emplois vacants ou susceptibles d'être occupés par les prisonniers à leur retour.*

Ce recensement fait, chaque section communale établira un état donnant, *par profession,*

— d'une part, le nombre de prisonniers ne pouvant être pourvus d'emploi dans la commune,

— et d'autre part le nombre de places demeurant disponibles.

Ces états seront centralisés à l'Union Départementale où pourront dès lors être préparés les mouvements intercommunaux de prisonniers ne pouvant trouver l'emploi dans leur commune, mais bien dans une autre de leur département.

Enfin, une fois déterminés par Département le nombre de prisonniers non pourvus d'emploi et le nombre de places disponibles, les Unions Départementales adresseront au Directoire National (service des prisonniers), les états numériques *par profession*, des prisonniers restant à placer ainsi que les emplois sans titulaire.

IL IMPORTE QUE CE TRAVAIL SOIT ENTREPRIS SANS RETARD.

IL Y AURA LIEU, ENFIN, DE METTRE A JOUR TOUS LES TROIS MOIS LES ETATS NUMERIQUES DES EMPLOIS VACANTS.

L'ALMANACH

L'AFFLUX des commandes de l'Almanach nous a obligés à prendre de nouvelles dispositions pour répondre rapidement à toutes les demandes qui nous parviendront.

D'autres éditions sont actuellement sous presse et nous serons en mesure, dans une quinzaine de jours, de satisfaire PAR RETOUR, à toutes les commandes qui seront transmises.

Nos camarades voudront bien se rendre compte des difficultés actuelles d'impression et d'expédition (pénurie de papier, d'encre, de ficelle, etc.) que vient encore accroître la crise des transports.

AURILLAC. — Imprimerie Moderne
Le Gérant : Georges PINEAU.

Travail exécuté par des anciens combattants payés au tarif syndical.

La Réunion des Présidents de la Légion

vue par le Dr DILLENSEGER

Président de la Légion de l'Allier

BRAVANT les difficultés d'un voyage à travers les étendues glacées, les Présidents départementaux avaient presque tous répondu à l'appel du Directoire. Au matin de ce 16 janvier les couloirs du « Thermal » étaient fort animés. Aux présentations spontanées, brèves, suivaient sans vain préambule, les échanges directs d'idées, de méthodes, de résultats. Quelques minutes de conversation donnaient à des inconnus de la veille l'impression de se connaître depuis longtemps. Mêmes souffrances, espoirs semblables, égales déceptions, commune volonté de vaincre ont façonné ces hommes et ils se comprennent car ils parlent le même langage.

Après un déjeuner « Spartiate » pris en commun, c'est la réunion générale.

Xavier Vallat préside entouré de Péricard, de Valentin, de Meaux. Les exposés du Directoire sont écoutés dans un religieux silence.

Xavier Vallat se déclare satisfait des résultats obtenus, il souligne les points sur lesquels son attente se trouve même dépassée.

François Valentin brosse le tableau de ce qui a été fait et ce qui reste à faire, démontre la nécessité d'une progression par étapes, envisage toutes les objections possibles, et ses constatations sont telles qu'après son allocution aucune voix ne s'élève.

Emile Meaux, délégué général, définit le programme de propagande de la Légion, en examine les divers aspects et indique quels moyens il va mettre à la disposition des Unions départementales.

M. Lamirand lui succède. Cet apôtre de la jeunesse nous annonce son projet de la création d'une « Légion » des jeunes, où se retrouveraient les meilleurs d'entre eux, groupement parrainé par la Légion des Combattants et dont les membres s'efforceraient d'être dignes de ces derniers.

C'EST maintenant au tour des Présidents départementaux d'exposer leurs points de vue, et le sujet qui leur tient le plus à cœur, sans conteste, traite des rapports de la Légion avec les Pouvoirs publics. On se hâte, on s'enhardit et l'on est tout à coup surpris d'entendre le son de sa voix. Interventions d'ailleurs ordonnées, sobres, dépouillées de toute recherche.

Telle, studieuse, harmonieuse, et somme toute fort honnête eût été cette réunion, si les dieux n'en avaient disposé autrement.

Mais il vint celui que l'on attendait. Il entra ferme et droit et une lumière entra avec lui, et son regard clair se posa tour à tour sur les visages recueillis. Il parla avec simplicité, il interrogea avec bonhomie, il écouta avec bienveillance.

Il dit sa joie d'être au milieu de nous, et, par dessus nous, il s'adres-

sait à tous ses Légionnaires, son plus puissant réconfort en ces heures lourdes. « Soyez vigilants... Vous êtes mes yeux... j'ai besoin de vous ».

C'est alors qu'un homme se détacha du groupe, vint à lui, et dans l'attitude d'un soldat, le regard bien en face, sut exprimer avec une élévation de pensée inégalable, dans une langue d'airain, d'une voix sans félure, ce que nous pensions de lui, ce qu'il était pour nous, ce qu'il pouvait en attendre.

C'est ainsi que le 16 janvier le maréchal Pétain donna l'accolade au professeur Blanchard en lui disant « J'EMBRASSE EN VOUS TOUTE MA LEGION ». Instants parmi les plus poignants, les plus enivrants aussi de mon existence... Bien des larmes coulaient sur les visages les plus rudes.

Ils pouvaient dès lors regagner leurs lointaines provinces, les Présidents départementaux... Ils emportaient le meilleur des viatiques.

Dr DILLENSEGER.

LA RÉUNION

TRENTE-QUATRE présidents ou représentants des Unions départementales sur trente-sept sont présents. Seules les difficultés de communications ont retenu les trois autres qui se sont excusés.

Notre camarade Xavier Vallat, secrétaire général aux Anciens Combattants veut d'abord les remercier d'une activité inlassable mise au service de la Légion et dont l'état actuel de son organisation et de son développement fournit le meilleur des témoignages. Puis, sur un rapide examen des divers faits intéressant la Légion, il passe la parole à François Valentin.

Exposé de François VALENTIN

Le Directeur général adjoint fait alors le bilan des trois mois écoulés. Il se traduit sur le plan de l'organisation par des résultats remarquables.

Quatre-vingt-dix pour cent des Présidents communaux sont aujourd'hui nommés.

Les activités sociales de la Légion sont multiples : colis aux prisonniers, aide à leurs familles, accueil aux rapatriés, placement, visites et invitations aux blessés, arbres de Noël, etc... toutes initiatives prises par la Légion en accord avec le Secours National ou avec ses seuls moyens.

L'action civique a été poussée, dans la mesure où il se pouvait. Elle est cependant, constate François Valentin, inférieure à nos désirs.

Il en vient ensuite aux légitimes préoccupations des Unions départementales de la Légion, les unes d'ordre matériel, les autres visant la politique générale de la Légion.

Le Directeur général adjoint traite ainsi de la question relative aux statuts, à la dissolution des anciennes associations, au maintien des Mutuelles et des Amicales, aux relations avec les Offices, aux insignes, à la circulation le dimanche des militants, aux budgets des Unions départementales.

Sur les relations avec les autres organisations il examine les rapports, qui doivent être parfaits avec le Secours National, et ceux qu'il faut entretenir avec, notamment diverses formations nouvelles, avec les amicales, avec la jeunesse.

Sur la politique générale de la Légion, François Valentin en développe les trois aspects : la question des Jeunes, celle des Amis de la Légion, enfin les relations avec les Pouvoirs publics, soulignant en particulier la nécessité d'accentuer l'effort de compréhension des anciens vis-à-vis des jeunes.

A la suite de cet exposé, plusieurs présidents font part de leurs observations, auxquelles répond Xavier Vallat.

La visite du MARÉCHAL

MAIS c'est soudain le silence, un silence religieux où chacun vit dans l'émotion. Le maréchal Pétain est entré.

Nous ne rappellerons pas ici ce que fut cette visite dont notre camarade Dillenseger a fixé plus haut l'inoubliable atmosphère et les traits essentiels.

Nous dirons simplement que le Maréchal a voulu encore une fois faire part aux Légionnaires de son désir d'être renseigné par eux et leur exprimer la confiance qu'il met en eux pour être ses meilleurs collaborateurs.

Notre camarade le professeur Blanchard, grand mutilé de guerre, membre du Directoire, traduit dans les plus nobles termes, la vénération, l'admiration, la gratitude et la totale fidélité des Légionnaires.

Et dans une émotion générale, le maréchal Pétain donne l'accolade au professeur Blanchard. lui disant : « C'EST TOUTE LA LEGION QUE J'EMBRASSE EN VOUS ».

« J'essaierai d'être digne de vous en toutes circonstances. Je viens de vivre des minutes admirables ; elles me soutiendront dans les moments difficiles. »

Exposé d'Émile MEAUX

Aussitôt après le départ du Maréchal, la séance reprend et notre camarade Emile Meaux, délégué général fait un exposé sur la propagande.

Le problème, débute-t-il, est le suivant :

Faut-il faire du Légionnaire un ancien combattant, selon la formule du passé ou en faire un révolutionnaire national ?

La réponse dictera le genre de la propagande.

Nous voulons, nous, faire de chaque Légionnaire un révolutionnaire national, notre propagande et son organisation seront donc destinées à promouvoir la Révolution Nationale, à la réaliser et à la défendre.

La propagande tendra par conséquent à faire connaître, à définir, à commenter la Révolution Nationale sur le plan politique et philosophique comme sur le plan économique et social, cela par rapport à la Légion et dans un style combattant : La Légion par rapport au Pouvoir, aux problèmes du travail et aux travailleurs, aux problèmes extérieurs, etc...

L'organisation des Légionnaires tendra de même à en faire des Révolutionnaires nationaux, c'est-à-dire des Français capables de fournir les équipes de collaboration et de remplacement, par l'expérience politique quotidienne.

La propagande se fera dans tous les lieux où l'on travaille, car c'est là où elle peut le mieux s'exercer et l'esprit nouveau se former.

Emile Meaux ayant posé les principes mêmes de la propagande passe en revue les moyens dont elle dispose ou devra disposer. La presse d'abord représentée par le « Légionnaire », organe de diffusion dans les masses, les trois premiers numéros ont été tirés respectivement à 780.000, 830.000 et 600.000 exemplaires, les deux premiers numéros étant gratuits et le troisième payant, avec des modalités de paiement appropriés aux besoins actuels.

Des éditions départementales vont s'y ajouter. Georges Pineau, rédacteur en chef du « Légionnaire » fournit à ce sujet des précisions techniques.

« La Légion », organe de la pensée Légionnaire et qui, de plus en plus, va s'en rendre digne.

Des conférences de presse dans le cadre national et dans le cadre départemental permettent de développer l'information Légionnaire.

Des numéros spéciaux destinés aux ouvriers et aux paysans traiteront des problèmes actuels de la Révolution Nationale.

La radio où les émissions de la Légion ont connu un succès qu'il n'est pas besoin de commenter. Là aussi notre but immédiat est de former un esprit nouveau et de le concrétiser.

Des centaines de lettres montrent qu'on attend la Révolution Nationale.

La Légion aura ensuite une radio encore plus animée et plus diverse : mise en onde, interview, radio-reportages, sketchs, etc...

Le délégué général indique encore ce qui est déjà en préparation dans le domaine du cinéma : étude d'un dessin animé sur le Légionnaire et son idéal ; étude d'un film documentaire sur l'activité de la Légion ; d'un autre film plus général, visant à redonner confiance dans les destinées de notre pays.

La Légion utilisera également le théâtre.

Enfin elle emploiera comme il se doit, affiches, brochures, tracts et tous autres moyens de pénétration de l'esprit public, sans parler des délégués à la propagande au sujet desquels Emile Meaux donne des indications sur leur rôle et leur mission, ainsi qu'il est signalé dans une note particulière publiée en deuxième page.

Cet exposé est suivi d'un échange d'observations et de suggestions auquel prennent part de nombreux Présidents.

Réception et exposé de M. LAMIRAND

Secrétaire général à la Jeunesse

Le rapport d'Emile Meaux avait été interrompu par la venue de M. Lami-

rand, secrétaire général à la Jeunesse, salué par Xavier Vallat.

M. Lamirand, invité à prendre la parole, rappelait que les deux grandes forces sur lesquelles veut s'appuyer le Maréchal sont la Légion des Combattants et la Jeunesse. L'une représente le présent, l'autre l'avenir. Il est souhaitable de les voir associées.

Le Secrétaire général à la Jeunesse a donc pensé à la création d'une Légion des Jeunes, réservée à ceux d'entre eux qui seraient les meilleurs et les plus dignes d'entrer dans le mouvement qu'animent les Combattants et que parraineraient ces derniers.

M. Lamirand indiquait comment cette véritable promotion de la Jeunesse pourrait être effectuée, les uns entrant sous le parrainage des Légionnaires et qui seraient en principe leurs fils, les autres après un stage probatoire.

Il disait la fierté qu'auraient ainsi les Jeunes à être choisis et le bénéfice d'une si heureuse émulation. La Jeunesse, terminait M. Lamirand, veut être digne de vous.

TEXTES LÉGISLATIFS à connaître

Journal officiel du 3 janvier 1941

— Arrêté concernant la circulation automobile (Page 43).

Journal officiel du 6 janvier 1941

— Arrêté portant nomination des présidents et membres des cours régionales des pensions pour 1941 (Page 81). Complété par le rectificatif paru au *J. O.* du 9 janvier 1941 (Page 122).

— Arrêté portant nomination des médecins membres titulaires et suppléants des tribunaux départementaux des pensions pour 1941 (Page 82).

Journal officiel du 9 janvier 1941

— Loi portant rattachement du Secrétariat général à la Jeunesse au Secrétariat d'Etat à l'Instruction Publique (Page 118).

— Décret portant réglement intérieur du Conseil d'Etat (Page 118).

Journal officiel du 10 janvier 1941

— Loi relative aux réductions de tarif accordées aux familles nombreuses et aux militaires réformés (Page 134).

— Décret portant majoration des allocations en faveur des familles dont les soutiens sont mobilisés (Page 134).

Journal officiel du 11 janvier 1941

— Arrêté portant reclassement des fonctionnaires et agents de l'Office national et des Offices départementaux de mutilés, relevés de fonctions (Page 153).

Journal officiel du 12 janvier 1941

— Arrêtés agréant diverses caisses de compensation de travailleurs indépendants (Page 168) et *J. O.* du 17 janvier 1941 (Page 246) (Code de la Famille).

Journal officiel du 14 janvier 1941

— Loi fixant le régime des engagements et rengagements des Français dans la Marine (Page 190).

Journal officiel du 17 janvier 1941

— Loi reportant au 1er juillet 1941 l'expiration des prorogations de jouissance et les majorations de loyers venant à échéance au 1er janvier 1941 (Page 238).

AVIS IMPORTANTS

concernant la

CORRESPONDANCE

Adresser à l'Hôtel Thermal, à **Vichy**, (**téléphone 25-41**) **toutes correspondances relatives à :**

Rapports avec le Secrétariat général des A.C. — Rapports avec les Présidents. — Directoire. — Colonies. — Etranger.

Adresser à l'Hôtel International à **Vichy**, (**téléphone 32-23**) **toutes correspondances relatives à :**

Rapports avec les délégués à la Propagande et à l'organisation.

LA PROPAGANDE : Presse. — Radio. — Tracts. — Affiches. — Publicité. — Théâtre. — Cinéma. — Editions, etc.

ORGANISATION : a) *Unions départementales, sections communales.*

b) *groupes d'entreprises : Paysans, patrons, ouvriers, employés, maîtrises, artisans, Comités d'études.*

Nous prions les Présidents ou Secrétaires des Unions départementales de bien vouloir consacrer* un feuillet spécial *à chaque objet de leur correspondance. Cette méthode permet de remettre à chaque service, sitôt le dépouillement du courrier, la note qui lui est adressée.

En ce qui concerne notamment le* Service de la Presse, *il convient de transmettre* séparément *les questions qui se rapportent au LEGIONNAIRE, à LA LEGION, à L'ALMANACH, à LA PROPAGANDE, à RADIO-LEGION, etc.

En suivant ces indications, nos correspondants faciliteront la marche de nos services.

" Pensez et agissez français "

DE ces quatre mots, la Légion a fait sa devise. Par eux elle a défini son esprit. Par eux encore la France enfin se retrouvera.

Naturelle réaction contre un incroyable oubli de soi-même et qui remettra notre malheureux pays dans le droit fil de ses destins.

PENSER FRANÇAIS, AGIR FRANÇAIS, n'est-ce pas incroyable d'avoir à constater pareille obligation et à se remettre dans la voie si claire du bon sens ?

Le fait, les faits surtout sont malheureusement là.

Les Légionnaires n'auront pas grand peine à prendre le contrepied de cet aveuglement. Ils ont l'habitude de penser et d'agir français. Mais ils auront fort à faire pour en débarrasser le terrain autour d'eux. Combien attendent encore le « miracle » qui dispense d'un effort national ? Combien attendent des événements ce qui ne peut venir que d'eux-mêmes ?

Le vrai miracle est dans le travail français, le labeur de chaque jour, la volonté d'arracher la décision, par un geste personnel, dans la lutte générale contre la souffrance, la misère et la faim.

PENSER ET AGIR FRANÇAIS, ce n'est hypothéquer son avenir que sur les fruits de sa récolte, le produit de son industrie, la certitude de son épargne.

Dès lors, il ne reste plus de place pour les concours incertains et les éventualités inconnues.

PENSER ET AGIR FRANÇAIS, c'est fermer l'oreille à tous les propos qui prétendent cacher les cruautés de l'heure dans les promesses des lendemains. Nous avons assez vu ce qu'elles valaient.

PENSER ET AGIR FRANÇAIS, c'est ne jamais oublier les causes et les fauteurs de nos désastres, pour éviter qu'ils ne deviennent plus grands encore.

C'est n'être ni pro-ceci, ni anti-cela, mais Français tout court.

PENSER ET AGIR FRANÇAIS, c'est ne jamais se dérober au devoir, observer la discipline imposée à chacun, ne pas se croire plus malin qu'un autre, être obligeant et généreux.

C'est faire du coude à coude sa loi de tous les jours.

C'est abandonner tout égoïsme pour n'en avoir plus qu'un : l'égoïsme sacré de la Patrie.

Louis DAUPHIN.

FAIRE connaître et faire comprendre LES ACTES DU GOUVERNEMENT c'est agir en bon Légionnaire.

Les Finances au service du peuple

UNE nouveauté qui a pu surprendre, au cours des six mois de luttes quotidiennes engagées par la Révolution nationale contre les difficultés et les dangers résultant de la défaite, c'est qu'on n'a pas, ou très peu, fait appel à notre argent.

Au lendemain de l'Armistice, la vie économique française était en pleine syncope. Inutile d'en refaire l'effrayant tableau. Les déclarations officielles l'ont suffisamment évoqué.

Les Finances, particulièrement, avaient à faire face à des problèmes énormes et urgents. L'entretien de l'armée d'occupation, les secours aux réfugiés, les primes de démobilisation, etc...

Le nouvel Etat français prit en outre à sa charge, la remise en route de l'énorme machine économique complètement détraquée comme on sait, et, en attendant le retour à un fonctionnement normal, eut à fournir des moyens de subsistance à des centaines de milliers de chômeurs.

On ne peut se demander sans frémir comment le régime ancien se serait tiré de ce pas critique. Nous voyons d'ici des débats confus, des pugilats dans l'hémicycle, des ministres affolés ou cyniques allant et venant devant les Commissions, la Démagogie souveraine, sous l'aspect du feutre noir de M. Jouhaux se promenant impérieusement dans les couloirs. Au bout du compte, en dépit de « tours de vis » fiscaux de plus en plus paralysants pour la production, nous aurions assisté à une chute verticale de la monnaie, peut-être à des émeutes sanglantes.

***

NOUS n'avons rien vu de tel et le travail est fait tout de même.

Rappelons brièvement les principales mesures par lesquelles le gouvernement a paré à l'essentiel: lois ayant pour but de favoriser les fabrications de « démarrage » faisant l'objet de lettres d'agrément ; lois accordant des facilités aux entreprises titulaires de marchés de guerre ; avances aux industriels pour leur permettre le paiement de congés payés et d'indemnités de licenciement ; avances aux Chambres de commerce, Chambres de métiers et organismes corporatifs qualifiés en vue de l'octroi de prêts aux entreprises industrielles et commerciales pour faciliter la reprise immédiate de leur activité ; avances aux entreprises industrielles par l'intermédiaire du Crédit national ; avances aux propriétaires d'immeubles, par l'entremise du Crédit foncier, pour le ravalement obligatoire des façades ; aide à l'économie coloniale, etc...

CHAQUE LÉGIONNAIRE

doit savoir qu'il a en moi

UN PÈRE

et

UN AMI

Maréchal PÉTAIN

***

On voit dans quel sens le gouvernement a dirigé son premier effort. Loin de profiter d'une éclipse des activités privées pour se substituer à elles — comme le font communément les gouvernements à tendance socialiste — il s'est attaché à les « dépanner » en leur fournissant les moyens matériels indispensables pour repartir, en vertu de ce principe de bon sens qu'il vaut mieux faire tourner les usines que d'entretenir une armée de chômeurs.

Ce respect de l'initiative privée n'a d'ailleurs nullement empêché l'Etat nouveau de faire l'effort maximum dans le domaine des grands travaux qu'il lui appartenait de promouvoir.

On sait qu'un programme d'un montant de 40 milliards a été arrêté, comportant notamment 14 milliards pour les chemins de fer, 8 milliards pour les routes, les voies navigables et les ports, 2 milliards pour l'habitat rural, 7 milliards pour l'aménagement de la région parisienne, 2 milliards pour l'équipement sportif du pays, etc. Ces travaux sont certainement « rentables » à plus ou moins longue échéance, dans le cadre national. Il est évident que la restauration et l'amélioration des réseaux ferroviaires, routiers et fluviaux, l'aménagement des grandes villes, ouvrent des possibilités nouvelles à l'organisation économique du pays et accroissent par conséquent son potentiel industriel. Les travaux d'intérêt social — habitat rural, sports — qui tendent à rendre à la masse française la santé physique et morale concourent, non moins directement, à la prospérité — même matérielle — de la patrie.

En attendant, tous ces chantiers ouverts absorbent déjà une bonne partie des travailleurs qui étaient sans emploi.

***

D'AILLEURS, quelque intéressants que soient déjà les résultats obtenus dans la lutte contre le chômage, ce n'est pas sur les chiffres actuels qu'il faut juger, dans ce domaine, l'œuvre législative de la Révolution nationale. Celle-ci aura surtout le mérite de s'attaquer aux causes du chômage, notamment à l'exode rural.

La faveur marquée par le Maréchal et son équipe de réformateurs à la paysannerie française est dictée plus encore par la raison que par le sentiment. C'est pour retenir les familles françaises à la terre qu'un grand nombre de mesures financières ont été prises, et que d'importantes retouches ont été apportées au Code civil. Rappelons les principales lois : Avances aux caisses de Crédit agricole pour la

ACHETER UN BILLET DE LA
LOTERIE NATIONALE
c'est
PRENDRE UNE ASSURANCE SUR LE SORT
EN ACCOMPLISSANT UNE ŒUVRE
DE SOLIDARITÉ NATIONALE
C 5

remise en marche des exploitations de la zone occupée, le nouvel établissement des cultivateurs des régions interdites, la remise en culture des terres abandonnées et l'achat du cheptel ; loi permettant au Crédit agricole de venir en aide, par des avances à moyen terme, à celui des héritiers d'un domaine qui reste attaché à la terre et assume la charge de continuer l'exploitation du bien de famille, réforme successorale exonérant les familles de trois enfants et plus. L'effet certain de toutes ces mesures sera de freiner le flot de ces ruraux déracinés qui venaient surcharger dans les villes le marché de la main-d'œuvre, entretenant le chômage à l'état endémique.

*
**

TOUTES ces mesures se traduisent, assurément, par des décaissements massifs. Si la monnaie a pu conserver néanmoins son pouvoir d'achat, c'est que les précautions nécessaires ont été sagement prises. Ces précautions paraissent avoir été de trois ordres : contrôle des changes, destiné à empêcher la fuite des capitaux, contrôle des prix, s'opposant à toute dépréciation du franc, enfin limitation du volume de la circulation monétaire (notamment par l'obligation du règlement par chèque ou par traites pour les gros paiements).

Moyennant ces précautions, le maintien des finances françaises a été possible au cours de cette passe exceptionnellement difficile, non seulement sans impôts nouveaux, comme nous le remarquions au début de cet article, mais en faisant le nécessaire pour protéger l'épargne et les patrimoines privés : réforme des sociétés commerciales, réparation des dommages de guerre, allègements fiscaux et moratoires accordés aux contribuables privés de leurs ressources normales, etc.

Le ministre des Finances avait dit : « Les finances et la monnaie doivent être mises au service du peuple ».

Ma foi, il l'a fait.

Charles GIE.

NOTEZ l'adresse télégraphique de la **Légion**

L'adresse télégraphique de la Légion Française des Combattants est :

LÉGIOFRANCE-VICHY

L'opinion des Jeunes de la Légion

PAS DE RETOUR EN ARRIÈRE

DANS une interview récente au « New-York Times », le Maréchal a donné une vue d'ensemble des réalisations déjà accomplies par le nouvel Etat français.

C'est là, a-t-il conclu, du travail en profondeur.

Le calme et le sérieux qui président à l'élaboration de la France nouvelle sont plus rassurants pour les observateurs avertis que l'agitation et le bluff dont l'ancien régime se servait pour duper les citoyens. Et si d'aucuns jugent que l'allure du mouvement n'est pas assez rapide, répondons leur, à la manière de Montaigne, qu'il vaut mieux un Etat bien fait qu'un Etat vite fait.

*
**

D'AILLEURS, les principes sont posés qui fixent la marche à suivre et qui rendent impossibles, à moins de trahison, les déviations et les déformations. On n'a qu'à se reporter aux messages du Maréchal.

Qu'on relise en particulier le texte du 11 octobre. Il forme à lui tout seul la Somme des idées, des préceptes et des définitions du présent et de l'avenir de notre patrie.

Les Français passionnés de progrès y trouveront en particulier l'assurance que la Révolution nationale bâtira un Etat jeune, moderne, à la fois fier de son autorité et conciliant avec les hommes.

Il s'agit d'une création et non d'une réaction. « On ne saurait découvrir dans l'ordre nouveau les traits d'une sorte « d'ordre moral » ou d'une revanche des événements de 1936. » L'avertissement est donné, en termes clairs, aux esprits renfrognés qui rêvent de détourner le courant national au profit d'un système politique tyrannique et mesquin, — et aux capitalistes aigris qui complotent un retour au libéralisme sur lequel spéculaient ensemble les trusts et le marxisme.

La semonce n'est pas moins nette à l'adresse des politiciens que les événements n'ont pas convertis. « L'ordre nouveau, a dit encore le Maréchal, ne peut, en aucune manière, impliquer un retour, même déguisé, aux erreurs qui nous ont coûté si cher. »

*
**

LA France est prévenue. La Révolution nationale n'admet aucun retour en arrière.

Les Légionnaires doivent dire et répéter partout cette consigne : « Pas d'esprit de recul ». Ils ont le droit de l'imposer, ceux dont la tenue dans le combat a donné la preuve incontestable de leur vaillance.

C'est par leur action de tous les jours, leur propagande, leur rayonnement, leur prestige, qu'ils coopéreront au redressement.

Le message du 11 octobre a encore défini leur mission. La conclusion du Maréchal a été l'évocation du rôle de la Légion — et des organisations qui s'associeront à elles dans l'avenir — afin de « mener cette Révolution à son terme, en raillant les hésitants, en brisant les forces hostiles et les intérêts coalisés, en faisant régner, dans la France nouvelle, la véritable fraternité nationale ».

Nous savons où est notre devoir.

Georges RIOND.

— Un ancien de 1918 m'écrit ses sentiments à l'égard des jeunes de 1940. C'est un témoignage réconfortant de l'estime dont les vétérans de « la grande » entourent ceux de « la drôle ». Nous en reparlerons.

Une " citation "

Dans la liste des maires révoqués, parue au « **Journal Officiel** » du 20 janvier, nous relevons le nom de M. Bailles, maire de Saint-Armou (Basses-Pyrénées). Cette révocation est expliquée par la « citation » suivante : « **a cherché à contrecarrer l'action de la Légion française des Combattants.** »

La Croix-Rouge française secourt nos prisonniers par l'envoi de vivres et de vêtements

Aidez la Croix-Rouge française en lui adressant votre obole rue de la Grande-Grille, à Vichy

Chèque postal : **335** à Clermont-Ferrand

VENTE PAR LA LÉGION...

... de portraits en couleurs du Maréchal

Ces portraits en couleurs sont inédits. Véritable œuvre d'art, ils feront sensation.

Ils sont vendus au profit du Secours National, vraisemblablement à partir du 15 février.

La Légion a l'exclusivité de la vente.

Prix de vente imposé : 15 fr.

... de la statuette du Maréchal

La statuette est en plâtre et peut recevoir 3 patines différentes au choix (bronze, ivoirine, terre cuite).

La Légion a l'exclusivité de la vente.

Prix de vente imposé : 43 francs.

Les Présidents des Unions départementales fixeront le prix de vente à leurs sections en fonction des instructions particulières qui leur ont été adressées à cet effet.

Les commandes doivent être toujours centralisées pour chaque département, au siège de l'Union départementale.

... d'Affiches de propagande

Une très belle affiche de propagande générale, au format 80×120, en six couleurs, est en cours de préparation.

Description. — Un jeune poilu de 39-40, tenant le drapeau, est soutenu par un Ancien de 14-18.

Le dessin magnifique est l'œuvre de l'artiste Ambroselli.

L'impression est faite au départ d'un bois gravé par l'artiste Perrichon.

Légendes. — En haut : « Légion Française des Combattants ». En bas : « Notre drapeau reste sans tâche ». — « Maréchal Pétain ». — « Chef de la Légion ».

Prix. — L'affiche sera vraisemblablement dispensée du timbre. Elle sera vendue Fr : 1,50 l'unité par le Directoire.

Diffusion. — Prévoir une affiche par 300 habitants pour les agglomérations de 2.000 âmes au moins.

1 affiche par 500 habitants pour les agglomérations plus importantes.

Commandes. — L'affiche sera prête approximativement à fin février.

... du Mémorial de France

Sous le beau titre « Memorial de France », vient de paraître un volume qui réunit les récits de quelques faits d'armes de la guerre 1939-1940.

La France entière a déjà entendu ces textes aux émissions officielles de la Radio-Nationale. Dès le mois d'août, en effet, M. Tixier-Vignancourt, chef du Service de la Radio-diffusion, avait confié à M. André Paul Antoine, qui signe ce livre, le soin de présenter chaque jour au public français, un de ces milliers de documents qui parmi tant de rapports de commandants d'unités et de témoignages de combattants montrent simplement dans leur brièveté et leur simplicité quelle avait été en maintes circonstances, l'héroïque défense de nos troupes.

Le « Mémorial de France » relate quelques combats seulement choisis au hasard parmi les premiers dont les récits authentiques soient parvenus au Ministère de la Guerre, il comporte une soixantaine de récits et il est complété par l'index des unités engagées et des localités citées.

Ce livre existe déjà dans le commerce, où il est vendu 15 francs. Il en a été tiré une édition spéciale pour la Légion, au prix de 12 francs. Les Présidents des Unions Départementales fixeront le prix de vente à leurs Sections en fonction des instructions particulières qu'ils ont reçues à ce sujet.

Les commandes groupées PAR DEPARTEMENT, doivent être transmises à la Direction de la Propagande pour le 10 février.

Achetez

LE CALENDRIER de la France nouvelle

Edition du Secrétariat Général de l'Information

CE CALENDRIER (format 24,5×32) s'ouvre sur une très belle photographie du Maréchal Pétain. Il comprend douze feuillets mensuels détachables, magnifiquement illustrés

Il est tiré en héliogravure sur très beau papier et présenté sous chemise cristal avec bande tricolore

Prix de Vente : **5 frs.** franco de port

Valeur réelle 20 frs.

Les sections qui veulent acheter ce Calendrier sont priées de grouper les commandes et de les envoyer, ACCOMPAGNÉES DE LEUR MONTANT, aux *Publications de la Légion Française des Combattants,* Hôtel International, VICHY.

Les versements doivent être faits au compte chèque-postal : Clermont-Ferrand 297-12.

BON DE COMMANDE

Nom .....

Adresse .....

Département .....

Je désire recevoir ..... *exemplaires du « Calendrier de la France Nouvelle ».*

Je verse au compte chèque-postal Clermont-Ferrand 297-12 *des* Publications de la Légion Française des Combattants, *Hôtel International, Vichy, la somme de* .....